



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Strasbourg, le 13 septembre 2019

Les Inspecteurs d'académie,  
Inspecteurs pédagogiques régionaux  
de Langues vivantes

à

**Mesdames et Messieurs les professeurs  
de Langues vivantes**

s/c de Madame, Monsieur le chef d'établissement  
Lycées et collèges (publics/privés)

Rectorat  
Pôle Pédagogique

Inspection Pédagogique  
Régionale

Affaire suivie par :  
IA-IPR de Langues vivantes

Tél : 03 88 23 38 59/  
38 71/35 25

Fax : 03 88 23 39 63

Mél : ce.ipr@ac-strasbourg.fr

Réf : 19-20/A-LANGUES/Lett de  
rentrée 13 09 19

Adresse des bureaux  
27 boulevard Poincaré  
67000 Strasbourg

Adresse postale  
6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

## Lettre de rentrée 2019

**Chères et chers collègues,**

Nous espérons que vous avez retrouvé vos élèves avec beaucoup de plaisir en ce début d'année scolaire et vous remercions vivement pour le professionnalisme dont vous faites preuve au quotidien au service de leur réussite.

Nous tenons tout d'abord à souhaiter la bienvenue à tous ceux qui rejoignent notre académie, professeurs titulaires ou professeurs stagiaires. Nous adressons à ces derniers toutes nos félicitations pour leur succès aux différents concours de l'enseignement et remercions chaleureusement ceux d'entre vous qui ont accepté de les accompagner durant leur année de stage.

Notre collège des IA-IPR de langues vivantes connaît quelques évolutions. L'équipe d'allemand a le plaisir d'accueillir Madame Nathalie MIOLON WEBER, nommée cette année sur le poste vacant que Madame Véronique BUCHERT a accepté d'occuper l'année dernière, ce dont nous la remercions. Madame Frédérique FODA, IA-IPR d'arabe à Versailles s'occupe de l'académie de Strasbourg en extension, en lieu et place de Monsieur Ali MOUHOU, appelé à d'autres missions. Monsieur Philippe GUILBERT, DARILV (Délégué Académique aux Relations Internationales et aux Langues vivantes) a été nommé attaché de coopération éducative à Berlin. Nous le remercions pour son investissement au sein de l'académie et lui souhaitons le meilleur dans ses nouvelles fonctions.

Nos collègues des autres langues poursuivent leur mission dans notre académie. Vous trouverez leurs coordonnées en suivant le lien :

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/langues/pages-des-inspecteurs/contacts-corpsdinspection/>

### Réforme du lycée :

- Afin de préparer la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat 2021, une journée de formation animée par les IA-IPR a été proposée à l'ensemble des professeurs de langues de l'académie en poste en lycée. Les contenus de formation sont disponibles pour l'anglais sur le site de l'académie :  
<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/reformelycee/ressources-academiques/>
- Une seconde journée de formation à destination des professeurs de lycée sera organisée cette année pour poursuivre l'accompagnement de la réforme en cours.
- Des formations complémentaires destinées aux collègues en charge des nouveaux enseignements sont également planifiées :

- les binômes, professeurs des disciplines technologiques et de langues vivantes (allemand, anglais), intervenant dans le cadre de l'Enseignement Technologique en Langue Vivante (ETLV) seront convoqués selon le calendrier suivant :
  - en STMG : les lundi 16 et vendredi 20 septembre 2019
  - en ST2S : le vendredi 27 septembre 2019

Ressources :

<https://eduscol.education.fr/cid144133/etlv-bac-2021.html>

- Les spécificités de l'enseignement de spécialité Langues, Littératures et Cultures Etrangères et Régionales (LLCER) seront également abordées
  - Pour l'anglais : les mardi 24 et jeudi 26 septembre 2019
  - Pour l'allemand : lors de la seconde journée de formation sus-citée

Programmes :

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=138146](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=138146)

Programme limitatif – Œuvres complètes

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=142226](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142226)

Concernant l'évolution des sections européennes et de langues orientales, aucun changement ne sera acté pour cette année transitoire. Un groupe de travail inter-catégoriel aura pour objectif d'accompagner l'évolution des enseignements en proposant des pistes pédagogiques et organisationnelles, notamment en ce qui concerne le renforcement linguistique.

#### **Certifications :**

- **DSD** : cette année encore, notre académie devrait présenter entre 4000 et 5000 candidats germanistes de 3<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup> professionnelle aux épreuves de la certification DSD1 de la KMK.
- **CEC** : pour la deuxième année consécutive, le *Cambridge English Certificate* à visée B2 voire C1, sera proposé aux élèves de terminale inscrits en sections européennes anglais. 1064 candidats ont pu passer les épreuves de cette certification en 2018-2019.
- **Cervantes** : une vingtaine d'élèves a été concernée l'an passé par une certification au niveau A2-B1. Des formations seront mises en place cette année afin d'habiliter davantage d'examineurs et de la proposer à un plus grand nombre de candidats.
- **CertiLingua** : notre académie a intégré l'an passé le réseau européen CertiLingua et habilité quatre établissements (Jean-Jacques Henner d'Altkirch, Robert Schuman de Haguenau, Alfred Kastler de Guebwiller, Marcel Rudloff de Strasbourg) qui peuvent désormais proposer à leurs élèves la certification de leurs compétences linguistiques, européennes et internationales au niveau B2 dans deux langues vivantes étrangères. Ce label d'excellence va être élargi cette année à de nouveaux établissements qui pourront satisfaire à son cahier des charges.

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/langues/examens-certifications-concours/>

#### **Formation :**

Nous vous invitons par ailleurs, comme chaque année, à vous saisir de toutes les opportunités qui vous sont offertes pour compléter votre formation et continuer de renforcer vos compétences, ou actualiser des connaissances qui pourraient le nécessiter, au regard de l'évolution des pratiques et des nouveaux programmes, en particulier celui de spécialité (Langues, Littératures et Cultures Etrangères et Régionales) :

- Le plan académique de formation est un outil précieux dans cette perspective. Il est accessible depuis le site académique :  
<http://paf.site.ac-strasbourg.fr/consultation/>
- Nous vous rappelons que les inscriptions au PAF seront closes le **jeudi 19 septembre**. Aucune inscription ne sera possible au-delà de cette date.
- La date limite des inscriptions aux différents concours de recrutement est fixée, quant à elle, au jeudi 10 octobre 2019 à 17h00.  
<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/langues/examens-certifications-concours/concours-de-recrutement/>
- Vous pouvez également bénéficier de programmes de mobilités professionnelles et de programmes linguistiques, en particulier ceux de l'ex CIEP devenu récemment [France Education International](#). Nous vous encourageons à présenter votre candidature et soutiendrons tout projet solide et convaincant, tout particulièrement pour les enseignants impliqués dans l'enseignement de spécialité et/ou dans l'ETLV. N'hésitez pas à diffuser cette information auprès de vos collègues de DNL, eux aussi éligibles à ces programmes.  
<http://www.ac-strasbourg.fr/dareic/mobilite-et-formation-internationale-des-enseignants-et-personnels/>
- Grâce aux contributions de notre IAN et de la commission numérique, le site académique, actualisé en temps réel, recense des ressources et des liens vers des sites intéressants et utiles. Nous vous invitons à le consulter régulièrement pour suivre l'actualité des langues dans notre académie :  
<http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/langues/>

L'ouverture internationale forte qui caractérise notre académie se traduit cette année encore par l'accueil de 148 assistants de langues vivantes étrangères issus des cinq continents (31 pour le premier degré et de 117 pour le second degré). Comme pour les années précédentes, de moins en moins d'étudiants étrangers inscrivent cette mobilité dans leur parcours. Cela ne permet donc plus à notre académie d'en accueillir autant qu'elle le souhaiterait, ni de satisfaire les besoins de tous les établissements. Aussi, lors de votre demande formulée en ligne, nous vous recommandons d'élaborer avec le plus grand soin à la fois le projet d'accueil et d'implication de l'assistant dans votre établissement.

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/langues/assistants-contractuels-stagiaires/assistants/>

#### **PPCR :**

Les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières mises en place il y a deux ans se poursuivent. La réforme de l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation-psychologues, adossée à la refonte des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), prévoit des rendez-vous de carrière périodiques. Ces rendez-vous conduisent à une co-évaluation qui se substitue à la notation. Elle prend en compte de façon différenciée des compétences dont chacune est évaluée spécifiquement.

Les corps d'inspection poursuivront par ailleurs l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.

Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement imposées par les décrets nationaux.

#### **Collège :**

Le dispositif devoirs faits continuera à se déployer. Il constitue un levier pour réfléchir à de nouvelles modalités de travail avec les élèves et offre l'occasion de poursuivre la réflexion sur le travail personnel des élèves hors de la classe.

Dans le cadre du DNB et plus généralement tout au long de la scolarité obligatoire, la réflexion sur l'évaluation des compétences gagnera à être poursuivie.

Nous vous invitons à vous référer aux documents du collège des IA-IPR ayant trait à ces thématiques. Ces documents ont été envoyés dans les établissements au cours de l'année passée.

#### **Réforme du lycée général et technologique :**

Après une phase de préparation, cette année scolaire voit la mise en œuvre de la réforme du lycée en seconde et en première.

Les programmes des différents niveaux, de la seconde à la terminale, sont désormais parus dans leur totalité.

Dans le cadre du nouveau baccalauréat 2021, le contrôle continu est mis en place en première dès cette année : moyennes des bulletins pour l'ensemble des disciplines, épreuves communes pour les disciplines du tronc commun et épreuves des enseignements de spécialité non poursuivis en terminale.

Comme l'an passé, des formations académiques à destination de l'ensemble des professeurs sont prévues pour préparer la mise en œuvre des enseignements de la classe de terminale.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement pour faire vivre les langues vivantes dans vos établissements et les faire contribuer largement à la réussite des élèves.

Bien cordialement,

Les IA-IPR de langues vivantes